



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTES DU MAIRE

Instaurant une réglementation de la circulation 15-17 Grande Rue

ARRETE N° 162 - 20/11/2025

Le Maire de la commune de Cunlhat,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée en date du 17 novembre 2025 par l'entreprise AMBERT FACADES représentée par Monsieur Osman ÖGÜL ;

Considérant qu'en raison de travaux de réfection de l'enduit de façades, le chantier va empiéter sur la chaussée 15-17 Grande rue à Cunlhat, il y a lieu de réglementer la circulation, **à partir du 24 novembre jusqu'au 23 décembre 2025.**

ARRÊTE

Article 1 : la circulation sera alternée par feux tricolores **du 24 novembre au 23 décembre 2025** en raison de travaux de ravalement de façades, 15-17 Grande rue à Cunlhat.

Article 2 : le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre sur l'emprise du chantier.

Article 3 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place sous le contrôle de l'entreprise AMBERT FACADES.

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cunlhat ainsi qu'à chaque extrémité de la restriction.

Article 7 : Madame Le Maire de la commune de Cunlhat ; M. l'Adjudant-Chef commandant le Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Fait à Cunlhat, le 20 novembre 2025

Le Maire,
DE VOS Claudine

Notifié, publié le 24 novembre 2025

✉ Mairie – 2 Grande Rue – BP 16 – 63590 CUNLHAT ☎ 04 73 72 07 00

Site de Cunlhat : <http://www.cunlhat.fr> - E-mail : mairie@cunlhat.fr

www.ambertlivradoisforez.fr